

No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mai 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 11 mai 2020, à 20 h 00.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne siège en séance
ordinaire ce 11 mai 2020, par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre
Charron, maire, présent au lieu ordinaire des séances, 2450 rue
Victoria, Sainte-Julienne.

Est également présente, madame France Landry, directrice
générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

20-05R-180

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

20-05R-181

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

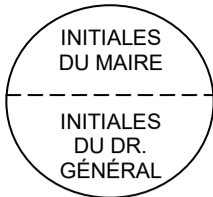
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 soit
adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au conseil:

- Comptes rendus de divers comités internes
- Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme



No. résolution
ou annotation
20-05R-182

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire fait lecture et dépose son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2019 et le rapport du vérificateur.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil prenne acte du dépôt du rapport;

QUE ce rapport soit diffusé sur le site Internet de la municipalité et dans la prochaine parution de la Belle Julienne de juin.

ADOPTÉE

20-05R-183

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

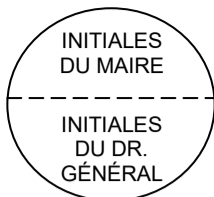
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 255 560,09 \$ et en autorise le paiement.

LISTE DES COMPTES À PAYER SÉANCE MAI 2020

# chèque FOURNISSEUR	MONTANT
Atout plus	421,00 \$
BG architectes	9 708,21 \$
Brandt	313,30 \$
Sani-Nord	6 345,92 \$
Dunton Rainville	810,57 \$
Joliette hydraulique	325,45 \$
G.R.E.B.E.	1 839,60 \$
HMS Entreprises	1 164,13 \$
Impact Sante plus	1 529,17 \$
LCM électrique	3 732,25 \$
Mission communications	992,00 \$
Marché S. Beaulieu	49,40 \$
Mercier autoroute 40 sortie 220	1 162,40 \$
Marceau, Boudreau avocats	393,70 \$
Chantal Betit	255,00 \$
Patrick Morin	33,52 \$
Benson	2 345,96 \$
Québec son énergie	1 000,00 \$
Québec linge	851,75 \$
Raymond Joyal	9 772,88 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mai 2020

Teris services d'approvisionnement	2 824,09 \$
Auto pièces tracteur 125	1 945,43 \$
Daniel Laberge transport	1 379,70 \$
Kathy Mireault	53,24 \$
Aquatech	4 746,84 \$
Municipalité de Saint-Calixte	1 036,80 \$
Municipalité de Saint-Charles-Borromée	684,79 \$
Terre des jeunes	936,25 \$
Westburne	393,21 \$

Total: 57046.56 \$

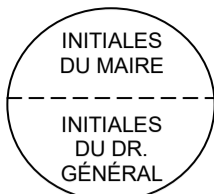
TRANSFÈRE ACCÉO

Ace Arthur Rivest	758,41 \$
Bash textiles Canada	91,98 \$
CRSBP des Laurentides	15 346,29 \$
Les Bois Desroches	1 322,04 \$
CSE incendie et sécurité	1 171,83 \$
CPF Groupe conseil	2 874,38 \$
Camions inter lanaudière	7 586,86 \$
9406-1116 Québec inc.	271,34 \$
Dicom express	297,92 \$
Excavation Carroll	17 116,01 \$
GBI experts conseils	10 606,45 \$
Chaussures Husky	1 354,13 \$
Harnois énergies	2 611,84 \$
Juteau Ruel	535,60 \$
MRC Montcalm	15 354,58 \$
Omnivigil solutions	648,64 \$
Parallèle 54	10 325,80 \$
Solegis avocats	2 549,53 \$
SPCA Lanaudière Basses-Laurentides	4 694,75 \$
STI	2 417,93 \$
Teknica automation électrique	386,32 \$
Toromont Cat	1 153,76 \$
Municipalité de Rawdon	410,45 \$
9279-4213 Québec inc	934,18 \$
Voxsun	631,82 \$
EBI Environnement	65 520,79 \$
Eddynet	1 320,72 \$
Entreprise Malisson	7 731,21 \$
Techsport	8 976,01 \$
Les trophées JLM	2 379,98 \$
Vitro Vision	123,84 \$
Aréo-feu	1 364,75 \$
Pinard Ford	1 968,04 \$
Bureautique F. Chartier	1 467,05 \$
Cansel	1 431,43 \$
Réal Huot	4 705,87 \$
Soudure et usinage Nortin	71,00 \$

TOTAL: 198 513,53 \$

GRAND TOTAL: 255 560,09 \$

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
20-05R-184

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mai 2020

ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

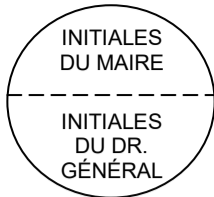
QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois d'avril et totalisant un montant de 403 360,96 \$.

LISTE DES CHÈQUES ÉMIS SÉANCE MAI 2020

#	Chèque	Montant
62460	Md sports Rawdon	782,47 \$
62461	Syndicat des pompiers	680,00 \$
62462	L'union des employés de service	1 278,60 \$
62463	Fonds de pension alimentaire	358,82 \$
62464	Croix-Rouge canadienne	1 815,26 \$
62465	Eskair management	18 576,28 \$
62466	Annulé	0 \$
62467	Association des pompiers volontaires	1 920,00 \$
62468	Fonds de pension alimentaire	358,82 \$
	Total:	25 770,25 \$

ACCÈSD

2588	Fonds de solidarité FTQ	7 157,66 \$
2589	Hydro-Québec	4 215,37 \$
2590	Visa Desjardins	2 158,46 \$
2591	Ministre du Revenu du Québec	40 422,09 \$
2592	Receveur général du Canada	16 334,98 \$
2593	Bell Mobilité	23,00 \$
2594	Bell Canada	552,24 \$
2595	Hydro-Québec	4 860,12 \$
2596	Vidéotron	162,06 \$
2597	Services financiers Caterpillar	2 588,73 \$
2598	La capitale	20 506,46 \$
2599	Crédit Ford	896,03 \$
2600	LBC Capital	201,21 \$
2601	Les services financiers De Lage Landen CDA	525,67 \$
2602	National Leasing group	1 619,26 \$
2603	Pitneyworks	781,29 \$
2604	CARRA	5 547,01 \$
2605	Fonds de solidarité FTQ	6 759,84 \$
2606	Hydro-Québec	1 653,12 \$
2607	Foss National Leasing	2 717,80 \$
2608	Vidéotron	245,88 \$
2609	Ministre du Revenu du Québec	74 134,10 \$
2610	Receveur général du Canada	30 181,08 \$
2611	It Cloud solutions	102,84 \$
2612	Bell Canada	164,28 \$
2613	Hydro-Québec	1 290,82 \$
2614	Telus	1 707,77 \$



No. résolution
ou annotation

TOTAL: 227 509,17 \$

Transfère Accéo émis

S1165	Gestion de l'environnement NG2	9 083,03 \$
S1166	Priorité STRATJ	1 379,70 \$
S1167	Groupe ABS	4 455,28 \$

TOTAL: 14 918,01 \$

Paie 08: 29-03 au 11-04-2020 67 634,08 \$

<i>Élus</i>	7 120,27 \$
<i>Cols Bleus</i>	20 875,19 \$
<i>Étudiants</i>	0,00 \$
<i>Cols Blancs</i>	12 441,23 \$
<i>Cadres</i>	22 468,48 \$
<i>Pompiers</i>	4 728,91 \$

Paie 09: 12-04 au 25-04-2020 67 529,45 \$

<i>Élus</i>	6 795,00 \$
<i>Cols Bleus</i>	20 125,95 \$
<i>Étudiants</i>	0,00 \$
<i>Cols Blancs</i>	12 503,37 \$
<i>Cadres</i>	23 492,40 \$
<i>Pompiers</i>	4 612,73 \$

Grand total: 403 360,96 \$

ADOPTÉE

20-05R-185

LOT 3 441 399 ET 3 441 400

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 19-07R-265, le conseil a autorisé la cession des lots 3 441 399 et 3 441 400;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pu donner suite à cette transaction, suite à une directive du Ministère des Transports en regard au lot 3 441 400;

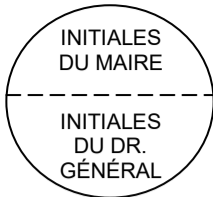
CONSIDÉRANT QUE les futurs acquéreurs avaient engagé des dépenses auprès d'un notaire et d'un arpenteur;

CONSIDÉRANT QUE la cession ne peut avoir lieu, les futurs acquéreurs demandent le remboursement des dépenses engagées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que cette demande est justifiée et que des preuves ont été déposées;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

20-05R-186

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mai 2020

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à un remboursement au montant de 994,52 \$ à Jessy et Katryne Drolet, représentant les frais de notaire et d'arpenteur engagés.

ADOPTÉE

LISTE DES IMMEUBLES ~ VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière de la municipalité locale doit préparer un état mentionnant, entre autres, les noms et états de toutes personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales, tel qu'indiqué au rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité régionale de comté a, par règlement, fixé la vente des immeubles au mois de septembre;

CONSIDÉRANT QUE cet état doit être préparé au cours du quatrième mois précédent le mois fixé pour cette vente;

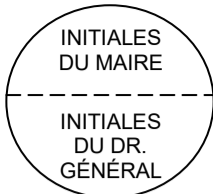
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil :

- Approuve la liste des personnes endettées envers la Municipalité telle que soumise au conseil conformément à l'article 1022 du Code municipal;
- Approuve l'envoi des dossiers ci-après énumérés à la liste déposée au présent procès-verbal, à la MRC Montcalm pour procéder à la vente pour non-paiement des taxes municipales et scolaires le 10 septembre 2020;
- Autorise la chef de division finances à retirer, d'ici l'envoi à la MRC, tout dossier dont le propriétaire aurait payé les taxes dues avant l'échéance prévue dans la lettre de rappel;
- Désigne madame Katty Dupras, chef de division finances, à agir pour et au nom de la Municipalité, selon les besoins de la Municipalité, et le cas échéant, à enchérir à partir du montant des arriérés dus à la municipalité et aux commissions scolaires pour acquérir tout immeuble situé sur son territoire.

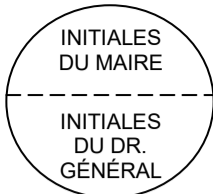
Matricule	Emplacement	Solde dossier
8192-72-0837-1-000-0000	3441133	914,32 \$
8192-90-1690-5-000-0000	3441179	982,83 \$
8288-95-3781-5-000-0000	3440859	822,05 \$
8388-06-5792-5-000-0000	3440861	672,78 \$
8292-36-2979-2-000-0000	3440947	950,98 \$
8388-18-8113-6-000-0000	3440862	1 395,02 \$
8388-40-5222-2-000-0000	3440863	1 334,53 \$
8388-51-5112-2-000-0000	3440864	1 100,20 \$
8389-79-9416-2-000-0000	3442390	1 108,19 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mai 2020

8586-66-3470-3-000-0000	4378262	2 200,78 \$
8587-66-7080-4-000-0000	5458003	1 161,15 \$
8587-76-0050-3-000-0000	5458004	1 284,99 \$
8587-83-3778-2-000-0000	5987693	1 083,63 \$
8587-85-0147-8-000-0000	5955107	1 240,64 \$
8587-62-3012-0-000-0000	2539974	1 390,91 \$
8590-74-0077-5-000-0000	3442523	1 303,10 \$
8590-75-4312-9-000-0000	3442513	924,18 \$
8794-85-4124-5-000-0000	5138135	2 302,09 \$
8591-49-2834-7-000-0000	3441971	990,56 \$
8592-31-7641-7-000-0000	3441977	1 624,61 \$
8687-76-5418-5-000-0000	2538085	1 347,60 \$
8688-23-4875-7-000-0000	3443106	994,28 \$
8688-25-9675-1-000-0000	3443070	1 229,20 \$
8689-37-2831-0-000-0000	3443111	1 108,62 \$
8690-30-6011-8-000-0000	3442763	1 278,25 \$
8690-32-2251-0-000-0000	3442606	1 216,62 \$
8691-05-1654-0-000-0000	3440691	1 091,09 \$
8793-38-9094-6-000-0000	5812637	1 083,65 \$
8793-49-1907-4-000-0000	5812638	1 045,31 \$
8793-49-2742-4-000-0000	5812639	918,09 \$
8794-30-9724-3-000-0000	5798209	605,87 \$
8795-06-0905-4-000-0000	3441659	1 373,93 \$
8795-36-2009-0-000-0000	3441639	815,44 \$
8795-76-6508-3-000-0000	4081964	986,20 \$
8795-85-2247-3-000-0000	4081974	1 148,28 \$
8796-37-0322-5-000-0000	3441340	1 015,59 \$
8891-79-9662-6-000-0000	5283497	2 068,87 \$
8891-88-3999-9-000-0000	4080801	2 321,78 \$
8891-88-5178-8-000-0000	4080796	2 122,74 \$
8891-89-2623-4-000-0000	5283498	1 109,18 \$
8897-36-4831-9-000-0000	3440886	913,85 \$
8897-36-5997-7-000-0000	3440887	1 295,41 \$
8897-46-4310-3-000-0000	3440643	1 192,03 \$
8892-38-3516-4-000-0000	4081444	1 194,04 \$
8896-04-4253-6-000-0000	3441437	1 134,07 \$
8898-87-2925-2-000-0000	4082987	1 056,96 \$
8993-69-8235-7-000-0000	4082330	1 120,28 \$
8994-06-6918-0-000-0000	4080026	1 669,53 \$
9094-07-3624-3-000-0000	4082403	1 041,79 \$
9295-37-3335-6-000-0000	4305300	987,26 \$
9296-53-9085-6-000-0000	4082725	1 253,74 \$
9296-54-5323-3-000-0000	4082726	1 253,74 \$
9296-64-5632-6-000-0000	4082748	1 315,68 \$
9395-00-6255-9-000-0000	4082488	755,94 \$
9395-00-8377-9-000-0000	4082489	758,52 \$
8689-05-9193-5-000-0000	3442850	978,53 \$
8992-44-9352-4-000-0000	6217935	1 104,89 \$
8992-53-7277-6-000-0000	6110885	1 104,89 \$
8393-88-6006-7-000-0000	3440663	1 170,55 \$
8795-99-1759-9-000-0000	4082072	819,61 \$
8392-21-6720-6-000-0000	4429794	1 038,58 \$
8992-96-0675-7-000-0000	4606403	2 049,98 \$
8992-96-2954-4-000-0000	4606404	2 049,98 \$
8687-03-1738-4-000-0000	2800175	1 364,32 \$
8091-69-1210-0-000-0000	3440837	687,89 \$
9195-49-8518-9-000-0000	4080126	884,49 \$
8795-83-9750-4-000-0000	5559687	862,77 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mai 2020

8894-42-5973-3-000-0000	4081688	892,30 \$
9295-85-3060-9-000-0000	4305308	1 316,12 \$
8591-91-4414-8-000-0000	5084377	1 356,31 \$
8992-71-3159-2-000-0000	6217933	771,68 \$
8794-32-8096-3-000-0000	4081787	695,19 \$
8492-50-6255-0-000-0000	3442005	1 669,76 \$
8997-89-3663-4-000-0000	4305189	825,55 \$
8292-41-2457-9-000-0000	3441088	859,94 \$
9295-45-7687-9-000-0000	4305225	1 250,96 \$
8792-00-9072-4-000-0000	4080318	1 038,17 \$
9396-46-7021-5-000-0000	4735164	1 250,51 \$
8898-94-6906-4-000-0000	4082945	989,43 \$
8192-90-5082-1-000-0000	3441176	922,36 \$

ADOPTÉE

20-05R-187

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ~ 2250 ROUTE 337 (RECIM)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a dû procéder à la fermeture du centre communautaire situé au 2546, rue Eugène Marsan;

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de donner accès à un autre lieu aux organismes communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait effectuer des études pour permettre que le 2250 route 337 soit utilisé à des fins publiques et permette l'accès aux organismes;

CONSIDÉRANT les coûts reliés à cette mise aux normes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'une aide financière pour pouvoir donner suite au projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

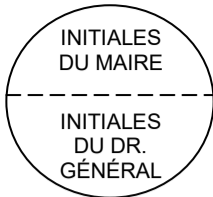
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la directrice générale pour déposer une demande dans le cadre du programme RÉCIM pour la mise aux normes du 2250, route 337 pour le rendre accessible aux organismes;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;



No. résolution
ou annotation

20-05R-188

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mai 2020

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

CESSION DE DIVERS LOTS

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9291-5578 Québec Inc a déposé plusieurs offres d'achat pour l'acquisition de divers lots situés sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie désire, préalablement à l'acquisition, faire procéder à des analyses de sol afin de vérifier la faisabilité de l'intégration des installations sanitaires nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE ces lots ne sont d'aucune utilité municipale;

CONSIDÉRANT QUE 9291-5578 Québec inc. a déposé un acompte pour confirmer son intention de procéder à la transaction;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil autorise la cession des lots suivants:

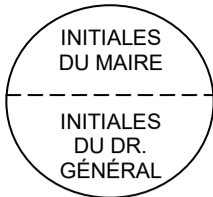
- 3 441 408 (chemin St-Gabriel) pour un montant de 15 400 \$ plus les taxes applicables;
- 3 442 204 (chemin Lac Maurice) pour un montant de 21 900 \$ plus les taxes applicables;
- 3 683 113 (Montée St-François) pour un montant de 22 800 \$ plus les taxes applicables;
- 4 080 265 (Montée Laberge) pour un montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables;
- 3 443 150 (route 337) pour un montant de 12 000 \$ plus les taxes applicables;
- 3 441 831 (chemin Lamoureux) pour un montant de 12 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil autorise 9291-5578 Québec inc. et ses représentants à faire effectuer des tests de sol avant la signature de la transaction;

QU'advenant que, sur preuve de non-faisabilité des installations sanitaires, 9292-5578 Québec inc. dépose par écrit, son désir de ne pas procéder à la transaction;

QUE chacun de ces lots pourra faire l'objet d'un acte notarié indépendant ou regroupé, au choix de l'acquéreur;

QUE tous les frais relatifs à cette transaction sont entièrement à la charge de l'acquéreur;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mai 2020

QUE ces lots sont vendus sans aucune autre garantie légale que celle détenue par la municipalité;

QUE le maire et la directrice générale, ou en leur absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité les actes translatifs à intervenir.

ADOPTÉE

20-05R-189

PARCOURS D'ART EN MILIEU RURAL

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 20-04R-157, la municipalité a confirmé sa participation au Parcours d'art en milieu rural initié par la MRC de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont dû être apportées au projet pour se conformer à la situation actuelle du COVID-19;

CONSIDÉRANT QU' un comité thématique sera formé pour définir les thèmes qui seront retenus pour la réalisation de la fresque;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande à la municipalité de déléguer une personne les représentant au sein de ce comité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme Mme Nathalie Lépine, directrice du service culturel et récréatif, pour faire partie du comité thématique de la MRC de Montcalm dans le projet de Parcours d'art.

ADOPTÉE

20-05R-190

ANNULATION DES ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT QUE par décret ministériel, il est actuellement interdit de faire des rassemblements;

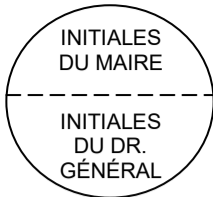
CONSIDÉRANT l'obligation de distanciation sociale;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, il est difficile de pouvoir tenir certains événements ou activités prévus en 2020;

CONSIDÉRANT l'information fournie à l'effet d'annuler certains événements;

CONSIDÉRANT QUE certains événements ont déjà été annulés;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mai 2020

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil, en conformité avec les exigences gouvernementales prévues en ce temps de pandémie, procède à l'annulation des événements suivants:

- Journée de l'environnement 23 mai
- Fête des voisins – Lac Maurice 6 juin
- Vente de garage 12-13 et 14 juin
- Heure du conte dans les parcs chaque mardi du 30 juin au 11 août
- Fête nationale 23 juin
- Spectacles d'été 1-8 juillet et 5-12 août
- Journée champêtre 15 août

ADOPTÉE

20-05R-191

REMBOURSEMENT DES INSCRIPTIONS ~ COURS NON DISPENSÉS

CONSIDÉRANT QUE des citoyens se sont inscrits à divers cours ou ateliers ayant lieu pendant la période d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû mettre fin abruptement à ces cours, conformément au décret gouvernemental en matière d'évitement de la propagation du COVID-19;

CONSIDÉRANT QU' en conséquence, les citoyens inscrits n'ont pu bénéficier de l'ensemble des cours pour lesquels ils avaient défrayé les coûts d'inscription;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers

APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice des services culturels et récréatifs à procéder au remboursement des cours non dispensés à chacun des participants inscrits, sur la base du coût de l'inscription divisé par la nombre de cours dispensés et multiplié par le nombre de cours dont le participant n'a pu bénéficier.

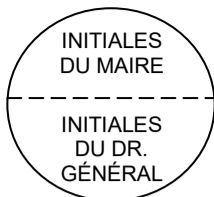
ADOPTÉE

20-05R-192

LETRE D'APPUI FESTIVAL MONTCALM EN FÊTE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 19-12R-515, le conseil autorisait le prêt du parc Quatre-Vents pour la tenue de Montcalm en Fête du 9 au 12 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE la situation de pandémie du COVID-19 ne permet pas la tenue de l'évènement;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mai 2020

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont demandé la permission de reporter l'évènement en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de l'évènement nécessite l'utilisation d'espace appartenant à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est toujours favorable à la tenue d'un tel évènement;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la résolution 19-12R-515 soit abrogée et remplacée par la présente;

QUE le conseil autorise le prêt du parc Quatre-vents pour la tenue du Festival Montcalm en Fête qui se tiendra du 8 au 11 juillet 2021;

QUE le maire soit autorisé à signer une lettre d'appui à la tenue de cette activité;

QUE la directrice des services culturels et récréatifs à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Commission scolaire pour permettre à Rêve Évasion Évènement de signer une entente d'utilisation de leur terrain au cours de cette période.

ADOPTÉE

20-05R-193

AMÉNAGEMENT DES PARCS

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget 2020, le conseil a prévu l'aménagement de parcs, moyennant l'aide financière du Fonds de développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière a dûment été approuvée et que celle-ci représente 80 % des dépenses;

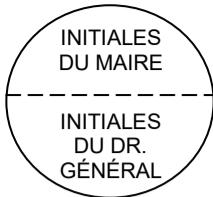
CONSIDÉRANT QUE la municipalité prépare l'après-pandémie et de ce fait veut pouvoir offrir à la population des aires de jeux intéressantes pour les jeunes citoyens;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'autoriser ces dépenses;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice horticulture, parc et environnement à procéder à l'acquisition des biens et services suivants:



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mai 2020

- Parc Delorme:
 - o un gazebo en bois de 12 x 16 auprès de Gazebec pour un montant de 10 275 \$ plus les taxes applicables et des frais de livraison de 220 \$;
 - o 3 bancs de parc fournis par Équiparc au coût de 3 548\$ + les taxes applicables
- Parc Patenaude :
 - o Un abri solaire en toile de 18x25 fournit par Techsport au coût de 12 443\$ + les taxes applicables;
- Parc Boisé-du-Parc :
 - o Aménagement du sentier et des fosses d'aires de jeux par HMS au coût de 17 140\$ + taxes applicables
 - o Fibre de parcs pour les fosses d'aires de jeux au coût de 3 850\$ + les taxes applicables
 - o Mobilier urbain fourni par Créations dans les arbres au coût de 2 500\$ plus les taxes applicables

QUE la chef de section Finances soit autorisée à verser les acomptes exigés le cas échéant.

ADOPTÉE

20-05R-194

CONCOURS D'EMBELLEMENT ARC-EN-CIEL

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle empêche la tenue du concours d'embellissement tel qu'on le connaît;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut ensoleiller cette période particulière;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil met en place le concours d'embellissement arc-en-ciel;

QUE cinq prix de 100 \$ soient distribués, par tirage au sort, parmi les participants.

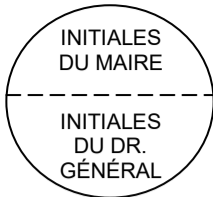
ADOPTÉE

20-05R-195

EMBAUCHE PRÉPOSÉE HORTICULTURE ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE les besoins de plus en plus grands au niveau du service d'horticulture afin d'assurer un entretien adéquat et efficace de nos espaces verts et des parcs;

CONSIDÉRANT l'absence prolongée de l'aide-horticultrice régulière, affectée à temps plein;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mai 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil a budgété l'embauche d'une aide-horticultrice temporaire pour une période de 1120 heures pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues de sélection ont eu lieu;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice de l'horticulture, parcs et environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil entérine l'embauche de Jasmine Lapierre à titre d'aide-horticultrice temporaire pour une période de 1120 heures, le tout conformément aux dispositions de la convention collective concernant l'embauche d'employé temporaire.

ADOPTÉE

20-05R-196

DÉCONTAMINATION DU LOT 6 340 116

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 340 116 fait l'objet d'un avis de contamination;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de faire procéder aux travaux nécessaires à la réhabilitation du terrain, incluant notamment, mais non exclusivement les plans et devis et la surveillance des travaux, la rédaction du plan de réhabilitation, etc ;

CONSIDÉRANT QUE le chef de section urbanisme a procédé à des demandes de prix auprès de deux laboratoires et fait ses recommandations ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

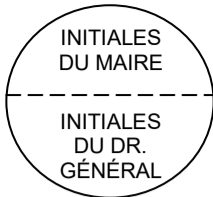
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la firme EnviroServices pour procéder à l'appel d'offres et les étapes nécessaires à la réhabilitation du lot 6 340 116, conformément aux exigences du Ministère et de son offre de services du 6 mai 2020 pour un montant de 14 142 \$ plus les taxes applicables;

QUE le chef de division urbanisme soit autorisé à effectuer les dépenses nécessaires à la réalisation du mandat dont notamment et non-exhaustivement les coûts reliés aux frais exigés par le MELCC et les frais de notaire pour l'avis de décontamination;

QUE ces dépenses soient défrayées par appropriation de surplus libre.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
20-05R-197

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mai 2020

OFFRE DE SERVICES REMPLACEMENT DE PONCEAUX

CONSIDÉRANT QUE certains ponceaux transversaux sur certaines rues de la municipalité sont source de problème lors de la crue des eaux;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de faire procéder à des travaux permettant d'augmenter la capacité d'écoulement des eaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil mandate Parallèle 54, conformément à son offre de services du 23 avril 2020, pour procéder à la réalisation des plans et devis, l'appel d'offres et la surveillance nécessaires à la réhabilitation des ponceaux suivants, soit:

- ponceau du 3^e rang, près de Aimé Geoffrion
- ponceau près du 1207 rue de l'Érablière
- ponceau près du 860 rue des Plaines

QUE le conseil autorise à cet effet une dépense 21 524 \$ plus les taxes applicables à être défrayé par appropriation de surplus libre.
le tout pour un montant de

ADOPTÉE

20-05R-198

CONTRAT DE TRAVAIL CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé la signature d'un contrat de travail avec M. Michel Beauséjour pour le poste de contremaître par intérim;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat se termine le 6 juin prochain;

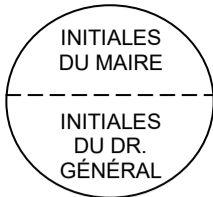
CONSIDÉRANT l'intention des parties de signer un nouveau contrat de travail;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de relations de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme M. Michel Beauséjour à titre de contremaître de la municipalité de Sainte-Julienne à compter du 12 mai 2020;



No. résolution
ou annotation

20-05R-199

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mai 2020

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail à intervenir établissant les modalités relatives à cette embauche.

ADOPTÉE

MANDAT ÉVALUATION DU COÛT DE PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QU' un projet domiciliaire est en discussion sur le lot 4 079 986;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur désire être desservi par le réseau d'égout afin de maximiser son développement;

CONSIDÉRANT QUE cette desserte doit faire l'objet d'une prolongation de la conduite;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, le conseil désire connaître les coûts reliés à un tel prolongement, le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la firme GBI pour procéder à l'évaluation des coûts relatifs au prolongement du réseau d'égout jusqu'au lot 4 079 986, conformément à son offre de service datée du 4 mai 2020, pour un montant de 16 250 \$ plus les taxes applicables;

QUE le paiement de cette dépense soit effectué par appropriation de surplus libre.

ADOPTÉE

20-05R-200

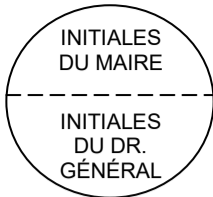
DEMANDE DE PIIA 2020-0020 - 2711, RUE FORGET

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2020-0020 pour le 2711, rue Forget visant le remplacement de la fenêtre de couleur brune de la façade du bâtiment par une fenêtre de couleur blanche s'harmonisant avec les autres fenêtres et la porte d'entrée. La couleur du revêtement autour de la fenêtre sera modifiée afin de s'agencer à la couleur des persiennes des fenêtres existantes;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 22 avril 2020 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2020-0020 pour le 2711, rue Forget.

ADOPTÉE

20-05R-201

DEMANDE DE PIIA 2020-0021 - 1536, RUE ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2020-0021 pour le 1536, rue Édouard visant l'implantation d'un garage détaché de 20' X 28' en cour arrière avec une porte de garage simple et une porte d'entrée blanche en façade. Les matériaux projetés sont identiques à ceux utilisés pour le bâtiment principal, à savoir du canexel de couleur « sable » avec les détails architecturaux et les corniches de couleur « blanche »;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 22 avril 2020 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2020-0021 pour le 1536, rue Édouard conditionnellement à ce :

- Que l'implantation soit effectuée par un arpenteur si le demandeur désire implanter son garage à 1.5m de la ligne latérale de lot;
- Qu'une attention particulière soit apportée à l'évacuation de l'eau du toit du garage afin d'éviter tout déversement vers le terrain voisin.

ADOPTÉE

20-05R-202

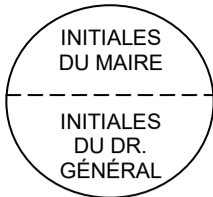
RÉSOLUTION FINALE PPCMOI 2019-0067

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 817-11 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT QUE le règlement 817-11 permet au conseil d'établir les conditions d'approbation d'un tel projet;

CONSIDÉRANT QUE la demande de PPCMOI 2017-0040 a été acceptée par la résolution 17-12R-466;

CONSIDÉRANT QU' une demande de modification au plan de lotissement du site a été déposée;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mai 2020

- CONSIDÉRANT QUE toute demande de modification aux plans d'un PPCMOI accepté doit faire l'objet d'une nouvelle demande;
- CONSIDÉRANT QUE cette modification n'a pas pour objet de modifier ni l'emplacement ni la configuration et ni les aspects des bâtiments projetés;
- CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en pareille matière;
- CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a déposé ses recommandations au conseil;
- CONSIDÉRANT QU' un premier projet de résolution a été adopté à la séance ordinaire du 20 janvier 2020;
- CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 29 janvier 2020;
- CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au projet pour satisfaire aux exigences réglementaires de la MRC;
- CONSIDÉRANT QU' un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance ordinaire du 9 mars 2020;
- CONSIDÉRANT QU' aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

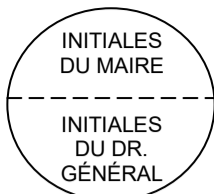
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de cette résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Le conseil adopte la résolution finale conformément aux dispositions du règlement 817-11 visant la délivrance des permis nécessaires à la construction de trois bâtiments multifamiliaux, dans la zone R3-79.

La nature de ce projet particulier se résume comme suit :

La demande vise à modifier la demande de PPCMOI 2017-0040 acceptée par la résolution 17-12R-466 qui autorisait la construction de trois immeubles multifamiliaux, soit le 2357 et les futurs 2363 et 2369 route 337, sur un seul lot, soit le lot 6 225 578. La demande de modification déposée par les propriétaires vise à autoriser la subdivision de ce lot en 3 lots distincts. Cette modification aurait notamment pour effet de créer 1 lot ayant un frontage de seulement 6.5m sur la route 337. La subdivision du projet aurait également pour effet de créer, sur les lots construits, des marges dérogatoires et un coefficient d'occupation du sol supérieur à ce qui est autorisé au règlement de zonage no 377, le tout tel



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mai 2020

qu'illustré au plan déposé par la firme d'arpenteur Charette – Robitaille – Guilbault (dossier 2483-0101A, minute 28). Les cases de stationnement exigées pour les immeubles situés sur les lots projetés 6 362 898 et 6 363 899 se retrouveraient en partie sur le lot 6 362 900.

Les autres dispositions acceptées par la résolution 17-12R-466 demeurent inchangées.



Advenant que le projet obtienne les approbations nécessaires, le promoteur devra, avant l'émission d'un permis de construction, avoir signé une servitude réelle, perpétuelle et irrévocable de passage et de stationnement du futur lot 6 362 900 envers les futurs lots 6 362 898 et 6 362 899.

Le promoteur devra également s'engager à ne pas aliéner un ou des lots ainsi lotis, les futurs lots 6 362 898, 6 362 899 et 6 363 900 devant faire partie d'un même ensemble détenu par un seul propriétaire.

Puisque la subdivision n'est effectuée que pour des raisons de financement, que l'ensemble des immeubles demeurera la propriété d'une seule entité et que le projet de construction dans son ensemble avait déjà été approuvé par la résolution 17-12R-466 avant que le règlement de lotissement ne soit amendé pour que la contribution aux fins de parc soit exigée pour les subdivisions de lots sur les rues existantes, la subdivision proposée n'est pas soumise à la contribution aux fins de parc du règlement de lotissement n° 378.

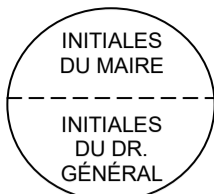
ADOPTÉE

20-05R-203

LOTISSEMENT RUE DES PLAINES

CONSIDÉRANT QU' un projet de lotissement a été déposé pour la création des lots 6 369 925 et 6 369 926 à partir des lots 3 440 786 et 3 440 787;

CONSIDÉRANT QUE ce lotissement est assujéti à la contribution pour fins de parc;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mai 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte le projet de lotissement tel que préparé par Jonathan Bouchard aux minutes 375 de son dossier 3208-2165 et créant deux nouveaux lots à partir des lots 3 440 786 et 3 440 787

QUE la contribution pour fins de parc soit perçue en argent avant l'émission du permis de lotissement conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

20-05R-204

RÈGLEMENT 1010-20

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

RÈGLEMENT 1010-20

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1007-20 DÉCRÉTANT
LES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE
FINANCIÈRE 2020**

ATTENDU QUE le conseil a adopté, le 10 février 2020, le règlement 1007-20 décrétant les taux de taxes et de compensation pour l'année financière 2020;

ATTENDU QUE l'article 16 de ce règlement imputait un intérêt de 16 % sur tout arrérage de taxes;

ATTENDU QUE dans le cas de la pandémie qui sévit actuellement (COVID-19), le conseil désire autoriser un allègement sur les comptes impayés;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné le 14 avril 2020 par M. Claude Rollin;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté le 14 avril 2020;

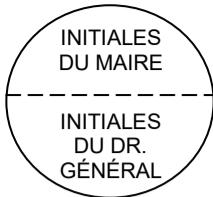
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QU'il soit statué, décrété et ordonné, par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mai 2020

ARTICLE 2

L'article 16 du règlement 1007-20 intitulé Taux d'intérêt est abrogé dans son intégralité.

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS FINALES

Le présent Règlement 1010-20 prend effet à la date de prise en effet d'un nouveau taux d'intérêt réduit.

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Avis de motion : 14 avril 2020
Projet de règlement : 14 avril 2020
Adoption du règlement : 11 mai 2020
Publication :

ADOPTÉE

20-05R-205

CRÉATION DU POSTE DE CAPITAINE ET NOMINATION

CONSIDÉRANT l'entente de partage de l'état-major intervenue avec le service de sécurité incendie de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit la prestation de service d'un capitaine du service de sécurité de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à une telle nomination;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été budgétées à cet effet;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité et incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

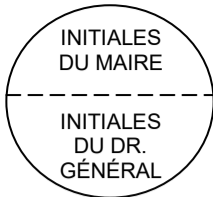
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil procède à la création du poste de capitaine du service de sécurité incendie de Sainte-Julienne;

QUE Maxime Varin soit nommé capitaine du service de sécurité incendie à compter du 12 mai 2020, conformément aux dispositions du contrat de travail à intervenir avec la municipalité de Sainte-Julienne;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat de travail.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
20-05R-206

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mai 2020

EMBAUCHE D'UN POMPIER

CONSIDÉRANT QUE suite à la nomination de M. Maxime Varin au poste de capitaine, un poste de pompier est maintenant à combler afin d'assurer un minimum d'effectif;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité et incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'embauche de M. Christopher Doucet à titre de pompier à l'essai conformément aux dispositions de la convention collective à compter du 12 mai 2020.

ADOPTÉE

20-05R-207

ADDENDA AIR RESPIRABLE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 19-05R-199, le conseil autorisait la signature d'une entente avec la municipalité de St-Charles-Borromée intitulée AIR RESPIRABLE LANAUDIÈRE;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au coût du service, notamment pour y inclure les taxes;

CONSIDÉRANT QU' un addenda a été rédigé à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

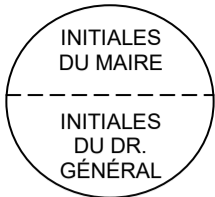
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'addenda n^o. 1 de l'entente AIR RESPIRABLE LANAUDIÈRE.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE

En cette période de distanciation sociale et d'interdiction de rassemblement, la municipalité a invité les citoyens à transmettre leur question s'adressant au conseil par courriel. Aucune question n'a été reçue pour cette séance.



No. résolution
ou annotation

20-05R-208

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 mai 2020

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et
secrétaire-trésorière